

PLAN CLIMAT DE BPIFRANCE PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS 2025



UNE AMBITION ÉCOLOGIQUE CROISSANTE POUR LES DIRIGEANTS DE PME ET ETI, MALGRÉ DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT, L'INFLATION ET LA HAUSSE DU COÛT DE L'ÉNERGIE

Chiffres clés

Enquête réalisée par Bpifrance Le Lab auprès des dirigeants de PME et ETI

Les dirigeants de PME et ETI sont de plus en plus conscients des enjeux environnementaux.

67 % des dirigeants sont attentifs aux enjeux environnementaux de leur entreprise. Lors de notre précédente enquête sur le climat en 2020, ils n'étaient que 31 %.

Malgré une volonté de décarboner leurs activités, les dirigeants se heurtent aussi à des difficultés pratiques.

La grande majorité des dirigeants considère qu'il est difficile d'investir dans la décarbonation, en raison de l'incertitude de rentabilité des investissements.

70 % des dirigeants de PME-ETI considèrent que la décarbonation est synonyme de risques et de désavantages à court-terme par rapport à une concurrence moins verte.

Les arguments pour faire sauter l'inertie sont des plus en plus nombreux

Afin de faire disparaître l'actuelle prime à l'inaction climatique, la mobilisation paraît s'engager à tous les niveaux :

- **Les dirigeants de PME-ETI semblent eux-mêmes très déterminés pour relever ce défi** fédérateur avec leurs équipes et partenaires.
- **La hausse des coûts de l'énergie et des matières premières offre un contexte macroéconomique propice** aux comportements plus sobres et plus verts.
- **Les grands donneurs d'ordres, les fonds d'investissements et les banques semblent réviser à la hausse leurs objectifs climatiques**, entraînant dans leur sillage un nombre croissant de sociétés.
- **Les évolutions législatives** en faveur d'un reporting extra-financier clair et harmonisé renforcera bientôt le crédit des mieux-disants climatiques. Avant une nouvelle salve d'obligations visant une décarbonation plus ambitieuse et accélérée ?

UN PLAN CLIMAT BPIFRANCE QUI REPOSE SUR 3 PILIERS, EN PRISE DIRECTE AVEC LES ENTREPRISES



PILIER 1

Accélérer la transition des entreprises
avec des solutions d'accompagnement et de financement

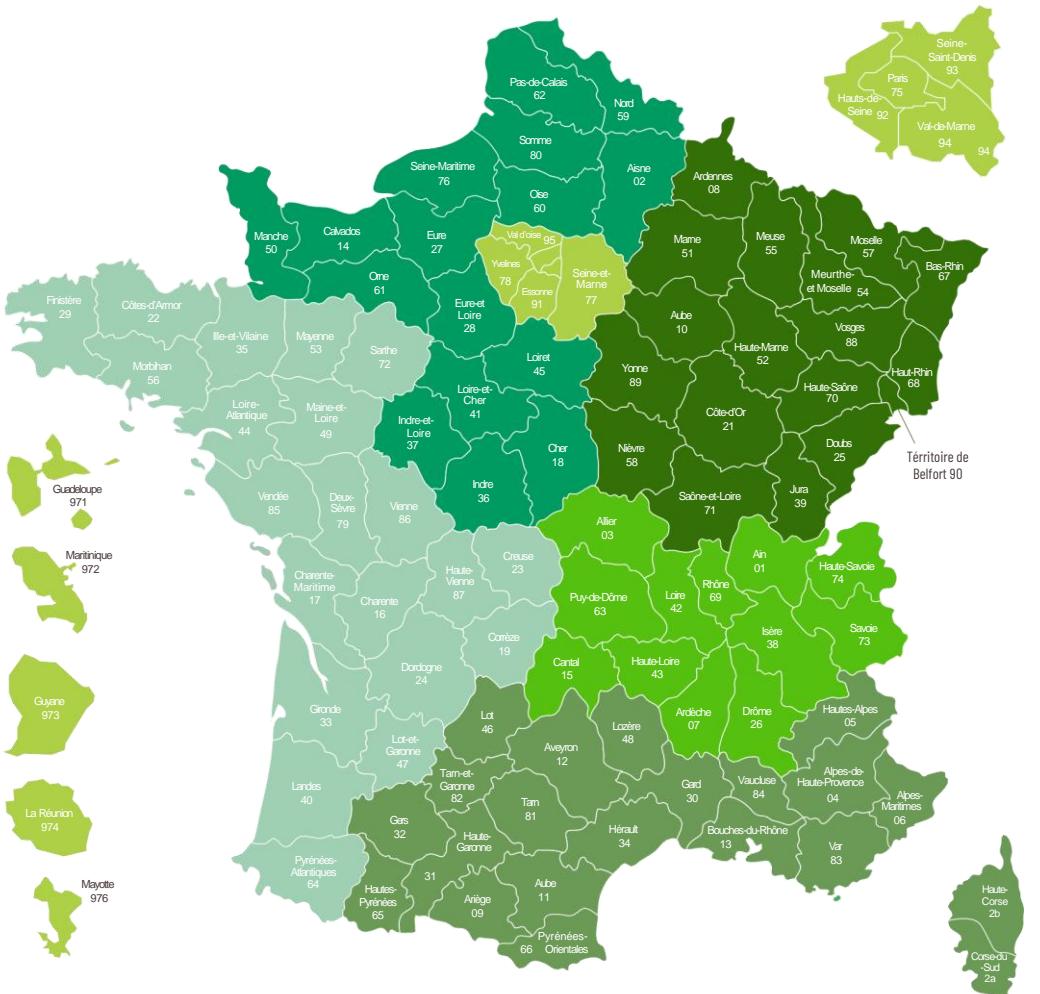
PILIER 2

Assurer la croissance des offreurs de solution
pour identifier les solutions de décarbonation de demain

PILIER 3

Soutenir la production d'énergie décarbonée
et contribuer à la croissance de champions internationaux

DES CHARGÉS DE COORDINATION CLIMAT DANS TOUTES NOS DIRECTIONS RÉGIONALES POUR ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DU PLAN CLIMAT BPIFRANCE



RÉSEAU OUEST

- Poitiers**
Marie GARDIE
M.marie.gardie@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 32 98 46 84
Dépt : **16, 17, 19, 23, 79, 86, 87**
- Bordeaux**
Anaïs GROS
M.anais.gros@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 71 35 51 70
Dépt : **24, 33, 40, 47, 64**
- Nantes**
Carine CRIOU
M.carine.criou@bpifrance.fr
T. +33 (0)671541961
Dépt : **44, 49, 53, 72, 85**
- Rennes**
Clément QUINEBECHE
M.clement.quinebeche@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 84 15 59 60
Dépt : **22, 29, 35, 56**

RÉSEAU SUD

- Montpellier**
Gentiane GIRE
M.gentiane.gire@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 43 59 24 75
Dépt : **11, 30, 34, 48, 66**
- Marseille**
Camille SCHNEUWLY
M.camille.schneuwly@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 71 53 67 41
Dépt : **04, 05, 13, Ouest VAR 83, 84**
- Toulouse**
Laurence VAGLIO
M.laurence.vaglio@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 43 00 91 63
Dépt : **09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82**
- Nice**
Carine VEROLA
M.carine.verola@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 78 66 22 35
Dépt : **2a, 2b, 06, Est VAR 83**

RÉSEAU AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Grenoble**
Simon BAILLY
M.simon.bailly@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 49 34 89 68
Dépt : **07, 26, 38**
- Annecy**
Charlotte REMY-ZEPHIR
M.charlotte.remyzephir@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 73 25 67 61
Dépt : **73, 74**
- Lyon**
Stéphanie VAJDA
M.stephanie.vajda@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 89 74 16 13
Dépt : **01, 69**
- Clermont-Ferrand**
Loriane VIALLET
M.loriane.viallet@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 88 87 19 90
Dépt : **03, 15, 42, 43, 63**

RÉSEAU EST

- Reims**
Camille PETIT
M.camille.petit@bpifrance.fr
T. +33 (0)671358048
Dépt : **08, 10, 51, 52**
- Strasbourg**
Salima CHERQAOUI
M.salima.cherqaoui@bpifrance.fr
T. +33 (0)786315523
Dépt : **67, 68**
- Nancy**
Marion GADAY
M.marion.gaday@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 85 54 95 25
Dépt : **54, 55, 57, 88**
- Dijon**
Fanny LHUILIER
M.fanny.lhuilier@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 79 96 61 23
Dépt : **21, 25, 39, 58, 70, 71, 89, 90**

RÉSEAU NORD-OUEST

- Orléans**
Anna KLUBA
M.anna.kluba@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 48 88 12 49
Dépt : **18, 28, 36, 37, 41, 45**
- Lille**
Fanny LEPOT
M.fanny.lepot@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 86 16 20 56
Dépt : **59, 62**
- Amiens**
Juliette DOUILLY
M.juliette.douilly@bpifrance.fr
T. +33 (0)3 20 81 94 78
Dépt : **02, 60, 80**
- Rouen**
Louis Charles DELESTRE
M.lc.delestre@bpifrance.fr
T. +33 (0)786431864
Dépt : **76, 27**
- Caen**
Charlotte WINDELS
M.charlotte.windels@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 72 72 93 20
Dépt : **14, 50, 61**

RÉSEAU ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER

- La Défense / IDF Ouest**
Marine Barre
M.marine.barre@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 48 59 94 74
Dépt : **78, 92, 95**
- Val de Fontenay / IDF Est**
Isabelle MAGLO
M.isabelle.maglo@bpifrance.fr
T. +33 (0)645250488
Dépt : **77, 91, 93, 94**
- Paris / Outre-Mer**
Laura Dal Zilio
M.laura.dalzilio@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 37 29 15 05
Dépt : **75, Outre-Mer**



1

ASSURER LA TRANSITION DES ENTREPRISES

PILIER 1

UN OBJECTIF DE METTRE EN TRANSITION PLUS DE 20 000 ENTREPRISES SUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES AVEC UN CONTINUUM DE SOLUTIONS DÉDIÉES

Un porte à porte de masse pour assurer la mise en transition énergétique et écologique de 20 000 entreprises sur les 5 prochaines années



« Face à l'emballement climatique, **nous avons construit une boîte à outils adaptée aux besoins des entreprises**. Notre objectif : accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises par un porte-à-porte de masse que nous nous engageons à effectuer sur les cinq prochaines années auprès de 20 000 entreprises de toutes tailles, tous secteurs d'activité et sur tout le territoire »

Nicolas Dufourcq,
Directeur Général de Bpifrance

Un continuum de solutions renforcé pour répondre à tous les besoins des entreprises

- **Des offres d'accompagnement** pour aider les entreprises à faire le bilan et construire leurs feuilles de route, en fonction de leur état d'avancement dans leur transition énergétique et écologique : formation, diagnostics, missions de conseil, accélérateurs. **Ces offres sont majoritairement subventionnées, et co-construites avec l'expertise de l'ADEME**
- **Des prêts sans garantie**, i.e. sans sureté sur le dirigeant ou l'entreprise, pour faciliter le financement des projets de transition énergétique et écologique, par **la prise en charge des investissements immatériels et matériels à faible valeur de gage**
- **Des solutions de financement spécifiques pour renouveler ses actifs** matériels (renouvellement du parc automobile et des équipements) et immobilier (rénovation et construction de bâtiments neufs selon les meilleures normes environnementales), et répondre ainsi aux exigences réglementaires
- **La communauté du Coq Vert**, une communauté d'entreprises engagées qui structurent et accélèrent leur transition énergétique et écologique.

DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT SUBVENTIONNÉS POUR BOOSTER LES TPE, PME ET ETI DANS LEUR TRANSITION

En cliquant sur un produit vous serez réorienté vers sa page dédiée sur bpifrance.fr



Se former

Mesurez vos **besoins** en accompagnement pour réussir votre transition écologique

CLIMATOMÈTRE

Mesurez votre impact sur l'environnement grâce au quizz d'auto-évaluation

AUTO-DIAG

€ Gratuit

⌚ 15 minutes

TPE, PME, ETI

E-PARCOURS CLIMAT

Formez-vous grâce au parcours digital « Transition Energétique et Ecologique »

PLATE-FORME

€ Gratuit

⌚ 10 min. à 20 h

TPE, PME, ETI

SEMINAIRES CLIMAT

Formez-vous sur le changement climatique en présentiel dans votre région

SEMINAIRE

€ 400 € à 850 € ⌚ 1 à 2,5 jours

TPE, PME, ETI

Se structurer

Des audits techniques formalisés qui donnent lieu à des plans d'actions

DIAG ADAPTATION

Limitez votre vulnérabilité face au changement climatique en identifiant vos risques physiques liés et construisez un premier plan d'action pour vous protéger

Sites de 1 à 499 salariés

DIAG

€ 2 000 € à 3 000 €



7 jours homme sur 3 à 6 mois



DIAG ÉCO-FLUX

Réalisez avec un expert un diagnostic individuel pour analyser vos flux d'énergie, d'eau, de matière et déchets et réalisez des économies (en moyenne 48 000 € par site***)

Sites de 20 à 250 salariés

DIAG

€ 2 000 € à 3 000 €



6 à 10 jours homme sur 15 mois



DIAG DÉCARBON'ACTION

Réalisez un bilan GES approfondi de votre entreprise pour mettre en place un plan d'actions de réduction de vos GES

DIAG

€ 6 000 €



12 jours homme sur 6 à 8 mois



DIAG PERFINMO

Réalisez l'audit énergétique de vos bâtiments et intégrez les exigences liées au décret tertiaire

DIAG

€ 3 000 € à 17 000 €



Jours homme variables sur 3 mois



+ subvention de l'ADEME de 40% du montant total HT
PME & ETI du secteur tertiaire / Réservé aux propriétaires de bâtiments

DIAG ECOCONCEPTION

Réalisez une analyse du cycle de vie d'un produit/service/procédé pour améliorer sa performance environnementale, formez vos équipes et intégrez une démarche d'ecoconception

DIAG

€ 5 400 € à 7 200 €



18 jours homme sur 6 à 8 mois



> 1 an d'activité / PME de - de 250 salariés

Tous les Diagnostics Climat sont temporairement suspendus dans l'attente des discussions budgétaires avec l'Etat

Se renforcer

Un accompagnement personnalisé pour repenser votre stratégie et votre modèle

MISSION DE CONSEIL RSE

Definissez avec un consultant une ambition globale RSE pour la traduire en engagements et plan d'action

CONSEIL

€ 9 000 €

à 13 000 € *



13 jours homme sur 2 à 6 mois



Cofinancé par

l'Union européenne

PME de 10 salariés minimum / 5M€ de CA sur un bilan de 12 mois / Minimum 3 ans d'existence

MISSION DE CONSEIL STRATÉGIE ENVIRONNEMENT

Repensez la stratégie de votre entreprise dans un monde bas-carbone en embarquant vos collaborateurs

CONSEIL

€ 5 000 €



13 jours homme sur 1 à 2 mois

PME de 10 salariés minimum / 5M€ de CA sur un bilan de 12 mois / Minimum 3 ans d'existence

VTE VERT

Recrutez un jeune talent pour amorcer ou accélérer votre transition environnementale

AIDE

€ 8 000 €

de subvention



1 an minimum

PME et ETI

Tarifs exprimés en HT
GES = gaz à effet de serre

* limité à 2 missions de conseil selon la taille de l'entreprise

** selon la taille de l'entreprise

*** étude réalisée sur un panel de 384 missions

**** dans la limite de 6 800€ par site, pour les PME et pour 4 sites maximum par entreprise

bpifrance | 7

Accélérer

Le programme le plus complet incluant 3 volets : conseil, formations collectives avec une grande école et mise en réseau avec des pairs

ACCÉLÉRATEUR DÉCARBONATION

Accélérez votre transition et pérennisez votre développement avec une stratégie bas-carbone et un plan d'action concret vous permettant d'embarquer vos équipes. Ce parcours inclut du conseil sur-mesure, des formations collectives et de la mise en réseau entre pairs.

ACCÉLÉRATEUR € 29 000 € ⌚ 24 mois

PME & ETI de 50 à 250 salariés / tous secteurs / bilan carbone déjà réalisé

ACCÉLÉRATEURS FILIÈRE

Accélérez l'activité de votre entreprise avec un programme adapté à votre filière : Agroécologie, Bois, Construction ou Eau

ACCÉLÉRATEUR € 17 000 € à 33 000 € ** ⌚ 18 mois

PME & ETI de plus de 10 salariés et 2M€ de CA

DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT POUR LES TPE, PME ET ETI DANS LEUR TRANSITION : PRÊTS, GARANTIE, SUBVENTIONS

En cliquant sur un produit vous serez réorienté vers sa page dédiée sur bpifrance.fr 



PRÊT ECONOMIE D'ENERGIES

Cofinance les équipements éligibles aux certificats d'économies d'énergie des secteurs bâtiment tertiaire & industrie ainsi que les prestations, matériels et travaux liés dans une limite de 40%. Il est proposé à un **taux préférentiel** grâce aux ressources du Programme CEE PRO-INNO-50.

PRÊT  **€ 10 000 € à 500 000 €**  **3 à 7 ans, avec un différé de 2 ans max**
TPE & PME de + de 3 ans

PRÊT ACTION CLIMAT

Permet de financer les projets de transition portés par des TPE et PME de **moins de 50 salariés**. La souscription du Prêt est effectuée **100 % en ligne**, via la plateforme Bpifrance Flash : <https://flash.bpifrance.fr/>

PRÊT  **€ 10 000 € à 75 000 €**  **3 à 7 ans, avec un différé de 2 ans max**
TPE & PME de + de 3 ans et - de 50 salariés



PRÊT REGION ENERGIE AUVERGNE RHÔNE ALPES

Pour les TPE/PME localisées en AURA ou s'y installant, qui souhaitent effectuer des investissements favorisant la transition écologique de leur activité, et notamment la réduction de leur consommation énergétique et/ou impacts environnementaux.

PRÊT  **€ 50 000 € à 500 000 €**  **5 ans dont 1 de différé ou 7 ans dont 2 de différé**
TPE & PME de + de 3 ans - Entreprises localisées en AURA

PRÊT TRANSITION ECOLOGIQUE ÎLE-DE-FRANCE

Pour les TPE/PME localisées en IDF ou s'y installant, qui souhaitent effectuer des investissements favorisant la transition écologique de leur activité, et notamment la réduction de leur consommation énergétique et/ou impacts environnementaux.

PRÊT  **€ 50 000 € à 500 000 €**  **5 ans dont 1 de différé ou 7 ans dont 2 de différé**
TPE & PME de + de 3 ans - Entreprises localisées en IDF



PRÊT VERT

TPE, PME & ETI de + de 3 ans

Le Prêt Vert finance les investissements immatériels et matériels à faible valeur de gage des plans de transition de l'entreprise: optimisation des procédés, mobilité et transports décarbonés, verdissement du mix énergétique...
PRÊT  **€ 50 000 € à 5 000 000 €**  **2 à 10 ans, avec différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum**

Prêt Industrie Verte : 500 000 à 10 000 000 €, sur 8 à 12 ans pour **TPE, PME & ETI du secteur de l'Industrie et services à l'Industrie**

En complément :

- Contrat de Développement d'Investissement Vert** : 50 000 à 2 000 000 €, sur 3 à 10 ans pour **TPE/PME**. BFR des Offreurs de Solution 100% finançable

PRÊT INNOVATION R&D

Permet de financer les dépenses de R&D d'un projet innovant, internes ou externes : frais de personnel, réalisation de prototypes, coûts de propriété intellectuelle, études de marchés et de faisabilité, amortissement des équipements achetés pour le projet d'innovation...

PRÊT  **€ 50 000 € à 3 000 000 €**  **5 à 8 ans dont 1 à 3 ans de différé**
 Pour les entreprises industrielles, le taux d'intérêt du Prêt Innovation R&D est bonifié de 2%.

DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT SPÉCIFIQUES POUR VERDIR SES ACTIFS ET RÉPONDRE AUX EXIGENCES RÈGLEMENTAIRES

En cliquant sur un produit vous serez réorienté vers sa page dédiée sur bpifrance.fr 

Construire ou rénover ses bâtiments aux meilleures normes environnementales

FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER

L'offre de **financement structuré de l'immobilier** proposé par Bpifrance permet de financer :

- **les travaux de rénovation énergétique des bâtiments** à acquérir ou bâtiments existants, ou
- **la construction de bâtiments neufs aux meilleures normes environnementales.**

Bpifrance met à disposition son expertise immobilière pour faciliter la réalisation des projets : évaluation, mise en œuvre juridique, suivi des règlements des travaux et financement via différentes formules en partenariat avec les banques: co-baillage (indivision avec un autre crédit-bailleur), ou cofinancement, aides publiques octroyées par les collectivités locales.

-  **PRÊT**
-  **— CBI**
-  **Tout type d'entreprise**
-  **Selon le montant du projet**
-  **Selon le projet**

RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU DÉCRET TERTIAIRE

Le Décret Éco Énergie Tertiaire DEET impose de réduire la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments de plus de 1 000m² tertiaire de 40 % en 2030, de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050, en se référant à une année de consommation antérieure ou impose d'atteindre une valeur absolue définie par arrêté selon la typologie des actifs. Les premières déclarations de consommation devaient être faites en septembre 2022.

Le Diag Perf'Immo (cf. détails dans cette plaquette) a pour objectif d'auditer l'actif immobilier et à définir le plan d'action de rénovation globale pour atteindre les seuils du décret tertiaire de 2030 à 2050.

Verdir sa flotte automobile ou ses équipements

FINANCEMENT DE L'EQUIPEMENT

Bpifrance propose des outils de **crédit-bail, location financière et prêt dédiés aux financements des investissements en équipements mobiliers**, pour accompagner les clients dans le verdissement de leurs actifs matériels.

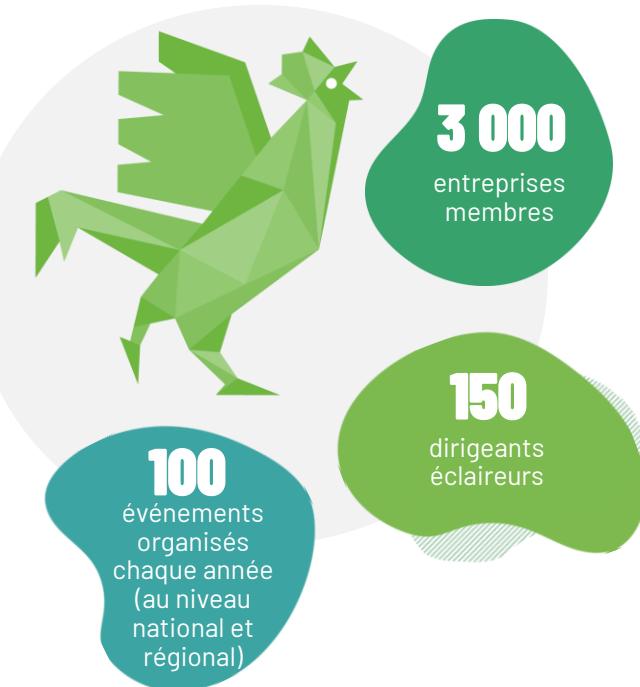
-  **PRÊT**
-  **LOCATION CBM**
-  **Tout type d'entreprise de plus de 3 ans**
-  **A partir de 40 000 € HT**
-  **Durée normative de 2 à 7 ans**

RÉPONDRE AUX EXIGENCES DES ZONES À FAIBLES EMISSIONS

Pour poursuivre la réduction de la pollution atmosphérique, la loi d'orientation des mobilités a créé **les zones à faibles émissions mobilité** (ZFE-m). Il s'agit de territoires dans lesquels est instaurée une interdiction d'accès, le cas échéant sur des plages horaires limitées, pour certaines catégories de véhicules qui ne répondent pas à certaines normes d'émissions et qui par conséquent ont des impacts nocifs sur la santé des résidents.

Le calendrier de mise en œuvre est progressif et varie en fonction des territoires.

LA COMMUNAUTÉ DU COQ VERT, UNE COMMUNAUTÉ D'ENTREPRISES ENGAGÉES QUI STRUCTURENT ET ACCÉLÈRENT LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



DU CONTENU DE FORMATION

Via :

- Une bibliothèque dédiée
- Un parcours de formation exclusif co-construit en partenariat avec une grande école
- Des fiches synthèse de réglementations
- Des fiches actions sectorielles
- Des webinaires animés par des experts
- Des ateliers thématiques

DES MISES EN RELATION

Avec :

- D'autres membres partageant des problématiques similaires
- Des offreurs de solution pouvant répondre à vos besoins
- Des experts pouvant vous accompagner sur vos enjeux via des dispositifs d'accompagnement Bpifrance (Diag Éco-conception, Diag Décarbon'aktion, Diag Perf'Immo, Diag Éco-Flux, etc.)

DES OPPORTUNITÉS DE VALORISATION

Via :

- L'intervention à des événements Bpifrance ou des événements partenaires
- La réalisation de contenus Bpifrance : podcasts, vidéos (« Un pas de plus »), articles Big Media, réseaux sociaux, etc.
- Des partenariats média

DES ESPACES D'ECHANGE

Espace dédié, groupe LinkedIn, groupes WhatsApp pour les éclaireurs et en région, newsletter & **Jour E** (3 éditions réalisées).

Plus d'infos et adhésion à la Communauté : [Communauté du Coq Vert | Bpifrance](#)

RETRouvez l'ensemble des dispositifs publics d'aide à la transition des entreprises sur une seule plateforme

TPE, PME,

Trouvez comment allier écologie avec économies

Je complète mon profil en moins de 2 minutes, et j'accède à des propositions d'accompagnements et de financements pour m'aider à réduire mon impact environnemental.

Je me lance !



mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr



[Mission Transition écologique - Aides et financements TPE & PME \(beta.gouv.fr\)](https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr)



bpifrance

CCIFRANCE

CMA
Chambres
de Métiers
et de l'
Artisanat
FRANCE



2

ASSURER LA CROISSANCE DES OFFREURS DE SOLUTION

PILIER 2

CONTINUER D'ACCÉLÉRER SUR LE FINANCEMENT DES GREENTECH POUR FAIRE ÉMERGER LES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Assurer l'émergence et l'industrialisation des Greentech pour décarboner l'économie

Une **greentech** est une entreprise offrant une solution innovante (un produit, un service ou un procédé) qui améliore l'impact environnemental des entreprises ou des consommateurs finaux.

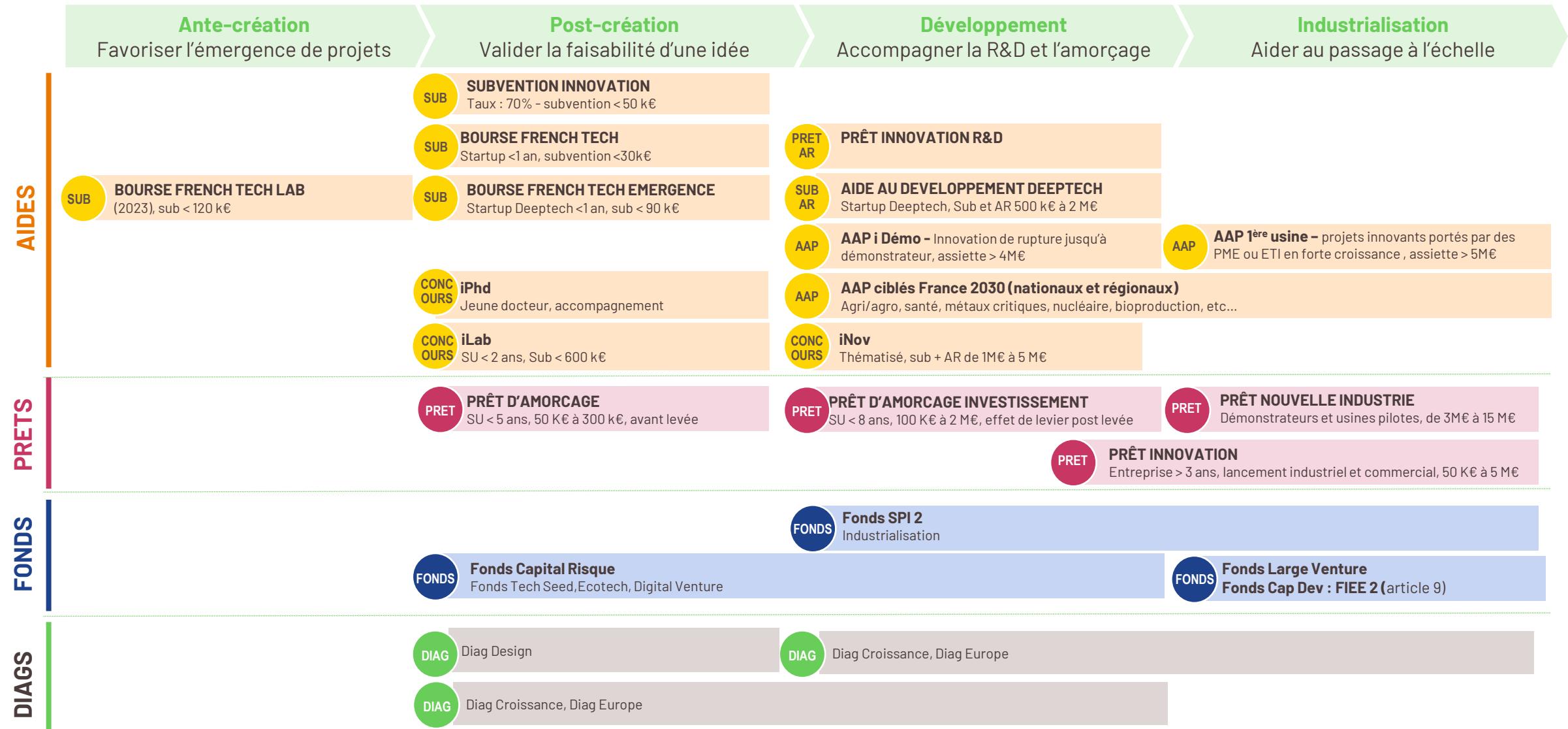
Bpifrance dénombre plus de 2 750 greentech françaises à fin 2023

Près de la moitié des technologies nécessaires pour atteindre les objectifs de neutralité carbone n'existent pas encore aujourd'hui ; il est donc impératif de stimuler l'effort de recherche académique et sa valorisation au travers des start-ups Deeptech pour se positionner sur de nouveaux marchés à fort potentiel pour la France, ainsi que de massifier et industrialiser les solutions technologiques vertes existantes.

Bpifrance accompagne la croissance des greentech à tous les stades de leur développement

- **Des aides** : subventions, avances remboursables, bourses et appels à projets, pour assurer la maturation des idées, l'étude de faisabilité et le développement de la solution ;
- **Des prêts sans garantie**, i.e. Sans prise de sureté sur le patrimoine du dirigeant ou l'entreprise, pour favoriser le passage à l'échelle des greentech ;
- **Un investissement en fonds propres**, via différents types de fonds (capital risque, capital développement, large venture) pour assurer l'industrialisation des greentech via une prise de participation minoritaire de Bpifrance.

DES SOLUTIONS ADAPTÉES AU SOUTIEN DES GREENTECH



Un prêt sans garantie de 10 000 € à 5 000 000 €, amortissable sur 10 ans dont 2 ans de différé, pour financer les projets de transition des PME et ETI

Pourquoi ?

Le Prêt Vert a pour objectif d'**accompagner les PME et ETI engagées dans des projets de transition écologique et énergétique, les offreurs de solutions transition écologique et énergétique et les greentechs.**

L'assiette du prêt est composée par les dépenses suivantes :

- **Investissements immatériels (labellisation, travaux de rénovation énergétique, ...)**
- **Investissements corporels à faible valeur de gage**
- **Croissance externe**
- **Augmentation du BFR liée au projet TEE**

Pour qui ?

- **TPE et PME** selon la définition européenne,
- En activité depuis **plus de 3 ans**
- Tous secteurs d'activité

Modalités

Montant :

- **De 10 000 € à 5 000 000 €**
- Le montant du prêt est **au plus** égal au **montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise**.

Durée :

- **2 à 10 ans**, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois maximum selon la durée de remboursement.

Partenariat financier :

- **1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois**

Taux :

- **Fixe**
- **Aucune garantie** sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT D'INVESTISSEMENT VERT

Un prêt sans garantie de 50 000 € à 2 000 000 €, amortissement sur 3 à 10 ans, pour financer les projets de transition des TPE et PME
Ce financement bénéficie d'une garantie du Fonds National de Garantie « Développement Vert » à hauteur de 80% du montant total du prêt
Pour les offreurs de solution : jusqu'à 100% du BFR financable

Pourquoi ?

Le CDI Vert a pour objectif d'**accompagner les TPE et PME engagées dans des projets de transition écologique et énergétique, les offreurs de solutions transition écologique et énergétique et les greentechs.**

L'assiette du prêt est composée par les dépenses suivantes :

- **Investissements immatériels (labellisation, travaux de rénovation énergétique, formations ...)**
- **Investissements corporels à faible valeur de gage**
- **Augmentation du BFR liée au projet TEE**

Pour qui ?

- **TPE et PME** selon la définition européenne
- En activité depuis **plus de 3 ans**
- Tous secteurs d'activité

Modalités

Montant :

- **De 50 000 € à 2 000 000 €**
- Le montant du prêt est **au plus** égal au **montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise**

Durée :

- **3 à 10 ans**, avec un différé d'amortissement en capital de 24 mois maximum selon la durée de remboursement

Taux :

- **Fixe**
- Le CDI Vert est adossé à la **garantie du Fonds National de Garantie « Développement Vert » à hauteur de 80%** du montant total du prêt



Un parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation en collectif et des rencontres filières **pour développer des relations business durables avec l'écosystème.**

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Sécuriser et accélérer sa croissance** tout en structurant son entreprise
- **Booster sa marque employeur**
- **Devenir plus souple et résilient** dans un environnement en constante évolution
- **Accélérer la digitalisation** de son entreprise

Comment ?

Bpifrance met à disposition des entreprises un programme complet en mobilisant ses Responsables Conseil, Audencia pour les formations, et son réseau d'experts pour les mises en relation.

Pour qui ?

- **Dirigeants d'entreprises contribuant à la chaîne de valeur de la transition énergétique :**
 - Production EnR (électrique, gaz, chaleur)
 - Réseaux électriques et stockage (batteries, hydrogène...)
 - Efficacité énergétique et décarbonation (bâtiment ; industrie ; mobilité ; captage, stockage et utilisation du CO2...)
- **L'entreprise respecte les conditions suivantes :**
 - Un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€
 - Plus de 10 collaborateurs
 - Au moins 3 ans d'existence



3

SOUTENIR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE DÉCARBONÉE

PILIER 3

SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ET L'EXPANSION DES ÉNERGIES DÉCARBONÉES

Faciliter l'accès à plus d'énergie renouvelable pour décarboner l'économie

Une accélération de la production d'énergie bas carbone est nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés par la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie, et plus globalement à la décarbonation de l'industrie).

Cette nécessaire accélération est soutenue par le contexte macro-économique :

- la situation Ukraine / Russie pousse l'UE à **réduire drastiquement son exposition aux énergies fossiles**.
- Le Président de la République a fixé un objectif ambitieux de sortie des énergies fossiles : « Faire en 30 ans de la France, le premier grand pays du monde à sortir de la dépendance aux énergies fossiles » (Discours du 10/02 à Belfort)
- La publication d'un nouveau décret en avril 2022 pour **démocratiser la réutilisation de chaleur**
- **La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables** promulguée en mars 2023



Des dispositifs dédiés au financement des EnR, pour accompagner et multiplier les projets

- **Des solutions de financement structuré**, pour faciliter le financement et la clôture des tours de table des porteurs de projet d'énergies renouvelables
- **Des prêts sans garantie**, ie. Sans prise de sureté sur le patrimoine du dirigeant ou l'entreprise, pour soutenir les projets de méthanisation en cogénération et en injection
- **Un investissement en fonds propres**, via le fonds d'investissement énergie environnement, alloué spécifiquement au développement des ENR et des solutions d'efficacité énergétique
- **Des solutions de financement à l'export**, pour financer les projets d'exportation des producteurs d'énergies avec un caractère durable
- **Un programme d'accompagnement collectif dit "accélérateur"** dédié à la filière nucléaire (première promotion lancée en juin 2024)

DIFFÉRENTS TYPES DE DISPOSITIFS POUR ACCÉLÉRER LA PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En cliquant sur un produit vous serez réorienté vers sa page dédiée sur bpifrance.fr 

Une palette de solutions pour accompagner et financer les projets liés aux énergies décarbonées

FONDS FRANCE INVESTISSEMENT, ENERGIE, ENVIRONNEMENT 2 (FIEE 2)

Le Fonds FIEE 2 article 9 doté de 200 M€, permet d'accompagner les entreprises de la filière TEE spécialisées dans les énergies renouvelables, l'économie circulaire, l'efficacité énergétique et les services à l'environnement.

Ce fonds est destiné à accompagner les acteurs de la TEE dans le financement de leur développement (organique ou croissance externe), leurs opérations de transmission et la transformation de leurs modèles économiques, et ce dans le but de faire émerger des ETI de taille significative.



⊕ PME et ETI
€ 500 000 € à 20 000 000 €

PRÊT MÉTHANISATION

Le Prêt Méthanisation ADEME finance la construction d'unités de méthanisation à cogénération ou destinées à l'injection dans le réseau de gaz. L'approvisionnement du méthaniseur ne doit pas intégrer de déchets issus du tri mécano-biologique.



⊕ TPE et PME de plus de 3 ans, ou sociétés projet
€ 100 000 € à 1000 000 €
⌚ De 3 à 12 ans, avec un différé de 2 ans max

PRÊT ENERGIE ENVIRONNEMENT

Le Prêt Énergie Environnement permet le financement de projets dédiés aux filières :

- Énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, biomasse, méthanisation, hydroélectricité, ...
- Performance et efficacité énergétique : cogénération, réseaux de chaleur, froid, stockage...
- Environnement : traitement et valorisation des déchets

Ce prêt finance la période de construction d'actifs EnR (Greenfield), le refinancement d'actifs EnR (Brownfield) ainsi que le financement de Société projet seule ou de portefeuille (en montage HoldCo)



⊕ Société projet ou SPV (Special Purpose Vehicle) ou Holdco avec SPV en portefeuille.
€ Selon le projet
⌚ Selon le projet

FINANCEMENT À L'EXPORT

Bpifrance mobilise l'ensemble de ses outils de soutien à l'export au service des développeurs ENR, en particulier le crédit export et nos dispositifs de garantie.

Bpifrance peut intervenir en tant que prêteur unique ou en syndication avec des banques françaises ou étrangères, et propose à ce titre des financements entièrement garantis par Bpifrance Assurance Export.



⊕ TPE et PME de plus de 3 ans
€ 10 000 € à 500 000 €
⌚ De 3 à 7 ans, avec un différé de 2 ans max

LA GARANTIE ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

La **Garantie Électricité Renouvelable (GER)** vient garantir **80% de la rémunération négociée** entre un **acheteur industriel et un producteur d'électricité renouvelable** dans le cadre de la contractualisation d'un **Corporate Power Purchase Agreement (CPPA)** et **en cas de défaillance de l'acheteur**.

Un **CPPA** est un contrat – généralement long terme – d'approvisionnement en électricité verte signé de gré à gré entre un producteur d'énergie renouvelable et une entreprise. Il constitue un **outil puissant et innovant de décarbonation** mais aussi un **instrument de sécurisation et de couverture des coûts d'approvisionnement**.

Pourquoi ?

Dans le cas d'un **projet « greenfield »***, la contractualisation du CPPA intervient lors de la **phase de développement** du projet et doit **permettre au producteur de construire la nouvelle infrastructure par le biais des revenus que le contrat génère**.

Compte tenu de la **maturité de ces contrats** (pouvant aller jusqu'à 25 ans), et de la **nécessité pour les producteurs et financeurs de sécuriser leurs revenus et leur financement** sur la durée, leur contractualisation implique que l'acheteur apporte des garanties financières.

En assurant au producteur une couverture à hauteur 80% des revenus contractualisés en cas de défaillance de l'acheteur, la **GER vise à ouvrir le marché des CPPA à toutes les entreprises industrielles dites électrosensibles**.

Pour qui ?

- Entreprises **industrielles** (code NAF 07 à 32)
- Situées en France (y compris les filiales françaises de groupes étrangers)

*Un PPA greenfield repose sur la création d'un nouvel actif renouvelable.

Modalités

Garantie :

- Garantie à **80% de la rémunération négociée** entre un acheteur industriel et un producteur ENR dans le cadre de la contractualisation d'un CPPA, et sur toute la durée du contrat.

Durée :

- **De 10 ans minimum à 25 ans**

Actifs de production :

- Centrales **photovoltaïques** ou **éoliennes** terrestres en métropole ;
- Nouveaux actifs (y compris repowering).

Volume annuel garanti minimum :

- **5 GWh** pour un CPPA **mono acheteur** ;
- **10 GWh** pour un CPPA **multi-acheteurs**.

Nous contacter : LT_GER@bpifrance.fr



4

ANNEXES : FICHES PRODUIT DÉTAILLÉES

01.

LE CLIMATOMÈTRE



Pourquoi ?

- Pour avoir un diagnostic climatique personnalisé avec une vision globale des enjeux climat de votre entreprise et des recommandations déduites de vos réponses, sur chacun des axes abordés.

Comment ?

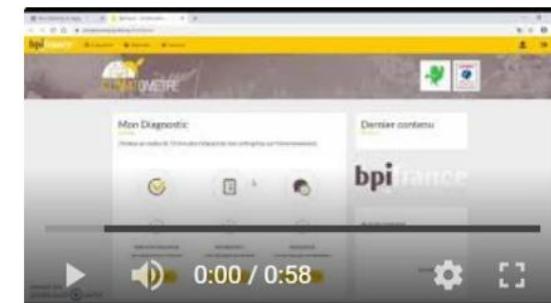
- **32 questions pour auto-évaluer l'impact environnemental** de vos produits/services, de votre chaîne de valeur, de votre fonctionnement interne ou encore votre stratégie / risque
- Inscription gratuite pour tous les dirigeants d'entreprise sur Mon.Bpifrance.fr
- Une fois inscrit, accès via Mon Bpifrance ou sur : <https://climatometre.bpifrance.fr>

Faire le point en 15 minutes et mesurez l'impact de votre activité sur l'environnement via l'outil d'autodiagnostic en ligne.

Pour qui ?

- **Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français**

Vidéo démo



02.

LES E-PARCOURS TRANSITION ÉCOLOGIQUE & ÉNERGÉTIQUE

DES FORMATIONS EN LIGNE ET GRATUITES POUR LES DIRIGEANTS



Bpifrance Université a pour mission d'accompagner la montée en compétences des dirigeants, au bénéfice du développement de leur entreprise, avec des formations sur tous les thèmes liés au développement et au management des PME et ETI, **dont la transition énergétique et écologique.**

Pourquoi ?

- Pour se former et faire de la transition énergétique et écologique une opportunité.

Comment ?

- **Inscription gratuite** : [Bpifrance Université](http://bpifrance-universite.fr) - Des formations en ligne gratuites pour les entrepreneurs (bpifrance-universite.fr)
- **Possibilité de suivre des modules e-learning spécifiques sur la transition écologique et énergétique (env/ 30 min) ou un cursus complet de formation dédié à la TEE (env. 20h)**
 - [Catalogue complet des formations](#)
 - [Parcours TEE \(env. 20h\)](#)

Pour qui ?

- **Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français**

Zoom sur le programme du cursus dédié

- **Comprendre la TEE et sa portée dans votre entreprise** (dirigeants de PME et ETI face à l'urgence climatique, faire un bilan pertinent de ses enjeux, etc..)
- **Comment opérer votre TEE (la transition énergétique et écologique :** pourquoi et comment, l'innovation numérique responsable, aligner performance économique et impact social et environnemental, etc..)
- **La TEE dans votre secteur** (immobilier, industrie, papier et carton, emballages, transport, etc...)

03.

LE DIAG ADAPTATION

Tous les Diagnostics Climat sont temporairement suspendus
dans l'attente des discussions budgétaires avec l'Etat

UN PROGRAMME POUR PRÉPARER LES ENTREPRISES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DIAG ADAPTATION

Le dispositif Diag Adaptation propose un **accompagnement personnalisé** pour **aider les entreprises à anticiper les risques climatiques et à préparer l'adaptation de leur activité au changement climatique**.

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Acculturer les équipes aux risques physiques** liés au changement climatique (vagues de chaleur, inondations, sécheresses, incendies,...)
- Identifier les principaux **risques physiques** actuels et futurs pouvant **affecter l'activité** de l'entreprise
- **Construire un plan d'action** pour adapter l'entreprise et **réduire ses risques**

Comment ?

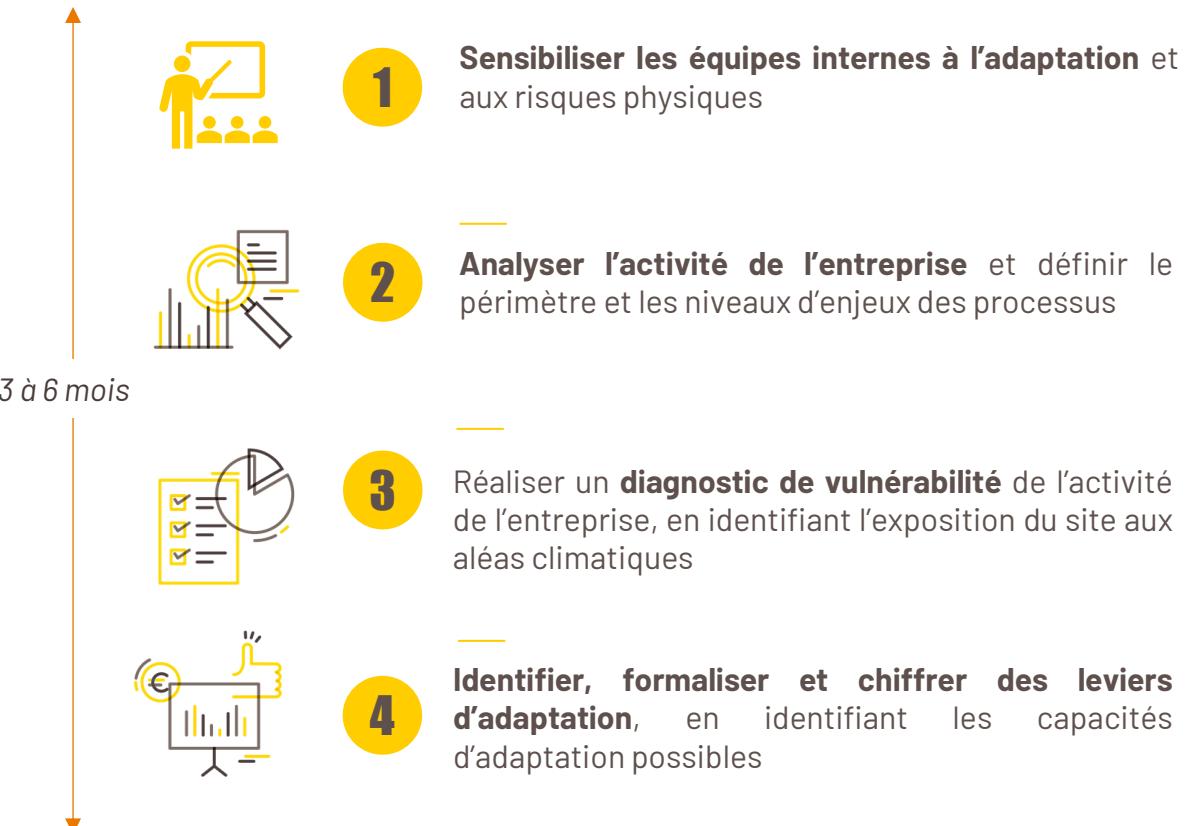
- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'études spécialisés en gestion des risques climatiques.
- **Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME. L'accompagnement dure 7 jours répartis sur 3 à 6 mois.**

Pour qui ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME et ETI françaises
- **Avec un ou plusieurs sites de moins 500 salariés**
- **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- Disposant d'un premier exercice comptable
- À jour de leurs obligations sociales et fiscales

UN PROGRAMME POUR PRÉPARER LES ENTREPRISES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un accompagnement simple en 4 étapes



Quel prix ?

- Ce dispositif, cofinancé par l'**ADEME et Bpifrance**, accompagne les entreprises dans leur démarche d'adaptation.
- Le **prix du Diag Adaptation** dépend de la taille du site audité :

Effectif du site audité	Site de 1 à 49 salariés 67 % de subvention	Site de 50 à 499 salariés 50 % de subvention
Reste à charge pour l'entreprise sur 6 000 €	2 000 € HT	3 000 € HT

Partenaires

L'**ADEME** et **Bpifrance** sont les partenaires principaux du dispositif.

Contact

[Pour vous inscrire, cliquez ici](#)

Service client dédié : [Nous contacter](#)



04.

LE DIAG ÉCO-FLUX

Tous les Diagnostics Climat sont temporairement suspendus
dans l'attente des discussions budgétaires avec l'Etat

UN PROGRAMME PREMIUM POUR RÉALISER DES ÉCONOMIES DURABLES ET OPTIMISER VOS FLUX



Le dispositif Diag Éco-Flux propose un **accompagnement personnalisé** pour **réaliser des économies durables, en réduisant les consommations d'Energie, Matière, Eau et production de Déchets**

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Réaliser des économies durables**
- **Initier sa transition écologique** par des premières actions concrètes
- **Réduire les gaspillages**

Comment ?

- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude spécialisés en optimisation de flux. **Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME.**
- Composé d'intervenants reconnus pour leur expertise dans le domaine de la réduction des coûts énergie, matières, déchets et eau, **l'accompagnement se fait sur 15 mois.**

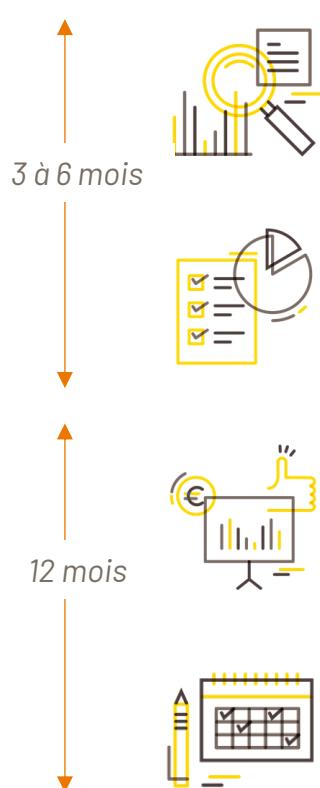
Pour qui ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français
- Avec **un ou plusieurs sites** (usine, restaurant, commerce alimentaire, ...) qui comptent **entre 20 et 250 salariés***
- **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- Possibilité de faire plusieurs diagnostics pour une même entreprise (1 par site)
- Exclusions du tarif subventionné : entreprises en difficulté financière selon la définition Européenne

*Possibilité d'avoir un Diag Éco-Flux pour les sites de plus de 250 salariés, sous réserve de vérification de la faisabilité par le bureau d'études

UN PROGRAMME PREMIUM POUR RÉALISER DES ÉCONOMIES DURABLES ET OPTIMISER VOS FLUX

Accompagnement simple en 4 étapes



1 Analyse de vos pratiques

L'expert sélectionné mène l'analyse à vos côtés sur la base de vos informations. Vous repérez ainsi avec lui vos sources d'économies.

2 Définition d'un plan d'action

Personnalisé et chiffré, il vous permet d'anticiper les gains pressentis, c'est vous qui en validez la faisabilité avec l'expert.

3 Mise en place des actions

Pendant un an, vous mettez en œuvre votre plan d'actions en réalisant des points de suivi réguliers avec l'expert.

4 Évaluation

À l'issue de l'accompagnement vous évaluez conjointement avec l'expert, ce qui vous permettra d'envisager d'autres actions.

Quel prix ?

- Le prix du Diag Éco-Flux dépend de la taille du site de l'entreprise visé par le dispositif

Effectif du site concerné	20 à 49	50 à 250
Coût pour le site	2 000 € HT	3 000 € HT

- Dispositif financé à 50 % par l'ADEME (dans la limite de l'enveloppe disponible)

Contact

[Pour s'inscrire, cliquez ici](#)

Service client dédié : <https://diag.bpifrance.fr/contactez-nous>



05.

LE DIAG DÉCARBON'ACTION

Tous les Diagnostics Climat sont temporairement suspendus
dans l'attente des discussions budgétaires avec l'Etat

UNE SOLUTION CLEF EN MAIN ET EFFICACE POUR ENTAMER SA DÉCARBONATION

DIAG DÉCARBON'ACTION

Le Diag Décarbon'aktion propose une **méthode efficace et éprouvée pour mesurer et réduire l'empreinte carbone des entreprises** et les aider à **valoriser leur démarche** pour créer un effet **d'entraînement au sein de leur écosystème** (salariés, clients, fournisseurs,...)

Pourquoi ?

Les objectifs sont multiples pour l'entreprise :

- Réduire son empreinte carbone
- Gagner en résilience et en compétitivité
- Anticiper les réglementations de demain
- Améliorer son image de marque et son attractivité employeur

Comment ?

- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude et cabinets de conseil spécialisés en comptabilité carbone.
- Ce réseau d'experts est sélectionné par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME et de l'Association Bilan Carbone.
- Suivant une méthode certifiée et conforme à la réglementation, l'accompagnement se fait sur 6 à 8 mois.

Pour qui ?

- Les organisations françaises disposant d'un numéro SIREN et d'un numéro URSSAF
- Comptant moins de 500 personnes (non soumises à la réglementation sur le bilan GES)
- Disposant d'un premier exercice comptable
- À jour de leurs obligations sociales et fiscales
- N'ayant jamais réalisé de bilan GES ou ayant les résultats d'un bilan GES datant de 5 ans ou plus

Tous les secteurs d'activité sont concernés !

UNE SOLUTION CLEF EN MAIN ET EFFICACE POUR ENTAMER SA DÉCARBONATION

Accompagnement simple en 3 étapes



Quel prix ?

- Ce dispositif, co-financé par l'ADEME et Bpifrance, accompagne les entreprises dans leur démarche de décarbonation.
- Le reste à charge pour l'entreprise est de **6 000€ HT** après subvention de **40%*** pour les effectifs inférieurs à 500 salariés.

* Subvention valable dans la limite de l'enveloppe disponible

Contact

[Pour vous inscrire, cliquez ici](#)

Service client dédié : <https://diag.bpifrance.fr/contactez-nous>

06.

LE DIAG PERF'IMMO

Tous les Diagnostics Climat sont temporairement suspendus
dans l'attente des discussions budgétaires avec l'Etat

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS



Le Diag Perf'Immo propose un accompagnement personnalisé pour réduire les **consommations énergétiques des bâtiments tertiaires** et inscrire les entreprises dans **une trajectoire conforme aux objectifs du dispositif Éco-ÉnergieTertiaire** (ou Décret Tertiaire)

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Évaluer la performance énergétique** de votre ou de vos bâtiment(s)
- **Définir des scénarios chiffrés** de rénovation énergétique
- **Inscrire votre entreprise dans une trajectoire** conforme aux objectifs du décret tertiaire (réduction de 40 % à 60 % de votre consommation énergétique par rapport à une année de référence, ou atteinte d'une valeur seuil réglementaire)

Comment ?

- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude spécialisés en performance énergétique des bâtiments et certifiés aux méthodes d'audit énergétique réglementaires. **Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance et ses partenaires.**
- La durée de l'accompagnement dépend de la complexité du site à étudier (3 à 6 mois).

Pour qui ?

- **Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français***
- **Propriétaires ou crédit-préneurs de bâtiments à usage tertiaire** (ou mixte industrie – tertiaire) : santé, logistique, industrie, commerce, tourisme, services
- Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM
- Possibilité de faire plusieurs diagnostics pour une même entreprise (1 diag par site)

**L'éligibilité sera conditionnée au respect des obligations légales de Bpifrance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme*

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Accompagnement en 5 étapes



Quel prix ?

- Le coût du Diag Perf'Immo est variable selon la surface et la complexité du site. Il est établi par devis **dans une fourchette comprise entre 3 000 et 17 000 € HT**
- Subvention par l'ADEME de 40% du montant total HT (dans la limite de 6 800€ par site) pour les PME et pour 4 sites maximum par entreprise

Partenariat

- Afin de garantir l'expertise technique de la mission, Bpifrance collabore avec l'ATEE (Association Technique Energie Environnement) qui apporte son soutien et son expertise à Bpifrance pour la définition et le suivi des critères de qualité des audits énergétiques



Contact

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

[Pour vous inscrire, cliquez ici](#)

07.

LE DIAG ÉCOCONCEPTION

Tous les Diagnostics Climat sont temporairement suspendus
dans l'attente des discussions budgétaires avec l'Etat

UN PROGRAMME POUR AMÉLIORER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL D'UN PRODUIT OU SERVICE

DIAG ÉCOCONCEPTION
• PRODUIT • SERVICE • PROCÉDÉ

Le dispositif Diag Écoconception propose un **accompagnement personnalisé** pour **améliorer la performance environnementale d'un produit, service ou procédé** via la mise en œuvre **d'une démarche d'écoconception**.

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Améliorer la performance environnementale de produits, services ou procédés** grâce à une évaluation environnementale de ceux-ci
- **Former les équipes à l'écoconception**
- **Intégrer la démarche d'écoconception** dans la stratégie de l'entreprise en la mettant en place concrètement et de façon pérenne au sein de l'organisation
- Pour les produits concernés, **préparer l'obtention des écolabels européens**

Comment ?

- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude spécialisés en analyse de cycle de vie.
- **Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME.** Le vivier est composé de **113 experts et 63 bureaux d'études** répartis sur tout le territoire, **l'accompagnement dure 18 jours répartis sur 8 mois.**

Pour qui ?

- Dirigeantes et dirigeants de TPE et PME français
- **Comptant moins de 250 salariés et moins de 50 M€ de CA ou moins de 43 M€ de total de bilan***
- **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- Disposant d'un premier exercice comptable
- À jour de leurs obligations sociales et fiscales
- Exclusions du tarif subventionné : entreprises en difficulté financière selon la définition Européenne

Tous les secteurs d'activité sont concernés !

*Définition de la PME au sens communautaire

UN PROGRAMME POUR AMÉLIORER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL D'UN PRODUIT OU SERVICE

Accompagnement simple en 5 étapes



Quel prix ?

- Ce dispositif, cofinancé par l'**ADEME et Bpifrance**, accompagne les entreprises dans leur démarche d'écoconception.
- Le **prix du Diag Écoconception** dépend de la taille de l'entreprise.

Catégorie d'entreprise au sens européen	Petite Entreprise (entre 1 à 49 salariés et moins de 10 M€ de CA ou total bilan) 70 % de subvention	Moyenne entreprise (50 à 249 salariés et moins de 50 M€ CA ou 43 M€ total bilan) 60 % de subvention
Reste à charge pour l'entreprise sur 18 000 €	5 400 € HT	7 200 € HT

Partenaires

L'**ADEME** et **Bpifrance** sont les partenaires principaux du dispositif. Le **Pôle Ecoconception** apporte également son expertise technique pour le déploiement du dispositif.



Contact

Pour vous inscrire, cliquez ici

Service client dédié : <https://diag.bpifrance.fr/contactez-nous>

08.

LE DIAG IMPACT

Tous les Diagnostics Climat sont temporairement suspendus
dans l'attente des discussions budgétaires avec l'Etat

UN ACCOMPAGNEMENT À L'INTÉGRATION D'ENJEUX D'IMPACT

Le Diag Impact vise les entreprises qui souhaitent **intégrer les enjeux d'impact à leur stratégie de développement**. L'impact est ici compris comme les **effets, positifs et négatifs, de l'entreprise sur ses parties prenantes, sur la société et l'environnement**. Ces effets peuvent aussi bien résulter du **modèle d'affaires de l'entreprise** que de son **fonctionnement interne** et de **ses interactions avec son écosystème**.

Comment ?

Pour réaliser l'accompagnement, **Bpifrance propose à l'entreprise un expert conseil référencé**, spécialiste en **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**

La prestation se déroule en **3 grandes étapes** :

1

Etablissement de la liste des enjeux d'impact de la société et de son secteur

2

Choix des enjeux clés à prioriser

3

Recommandations et plan d'actions

Pour qui ?

- Dirigeantes et dirigeants de **Start-ups, PME et petites ETI** souhaitant **intégrer des enjeux d'impact à leur stratégie de développement**
- **Tous les secteurs d'activités**
- **Tous niveaux de maturité sur les enjeux d'impact**
- **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- Exclusions : entreprises en « difficulté » selon la définition Européenne.

Quel prix ?

- **5 000€ HT** pour 5 jours de prestation maximum
- **Prise en charge par Bpifrance de 50%** du montant total de la prestation, soit 2 500 € HT

UN ACCOMPAGNEMENT À L'INTÉGRATION D'ENJEUX D'IMPACT

Quels types d'enjeux sont adressés ?

Liste non exhaustive d'enjeux d'impact pouvant être adressés lors de la prestation :

Environnement

- Protection de la biodiversité
- Artificialisation des sols
- Gestion des déchets*
- Utilisation des ressources
- Eco-conception
- Emission de GES*
- ...

Social

- Bien être des collaborateurs
- Inclusion de tous les publics
- Respect de la parité
- Qualité du dialogue social
- Accès à la formation
- ...

Gouvernance

- Ambition du dirigeant / Projet d'entreprise
- Transparence
- Féminisation de la gouvernance
- Lutte contre la corruption
- Identification des parties prenantes
- ...

*L'évaluation du bilan carbone et les pistes de décarbonation de l'activité de l'entreprise sont traitées dans l'offre d'accompagnement Diag Décarbon'Action ; les pistes de réduction et d'optimisation des flux de matière, déchets, eau et énergie sont traitées dans le cadre du Diag Eco-flux.

UN ACCOMPAGNEMENT À L'INTÉGRATION D'ENJEUX D'IMPACT

Comment déposer sa demande ?



CONTACT

Mail de l'équipe diag : equipe.diag@bpifrance.fr

09.

**MISSION DE CONSEIL
RSE**

LA MISSION DE CONSEIL RSE

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR DÉFINIR UNE STRATÉGIE RSE

La mission de conseil RSE permet de définir une ambition globale RSE pour la traduire en engagements et plan d'action avec un consultant

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Définir une ambition globale RSE** pour l'entreprise et la traduire en engagements à prendre
- **Travailler en collaboration** avec l'équipe projet pour formaliser l'ambition globale de l'entreprise
- **Construire un plan d'actions ciblé** pour permettre d'intégrer le développement durable dans l'offre et de rapidement concrétiser les engagements adoptés
- **Mettre à disposition des données internes et de marché par l'entreprise** pour permettre d'aider la prise de décision sur les orientations stratégiques (ex. études de marché, analyses de la concurrence...)

Comment ?

- **La mission dure 13 jours homme** de suivi personnalisé par votre Responsable Conseil Bpifrance, **répartis sur 6 à 8 semaines**

Pour qui ?

- **PME* indépendante**, cliente ou non cliente, répondant à la définition européenne de la PME aux conditions suivantes :
 - Réalisant au minimum 5 M€ de chiffre d'affaires sur un bilan de 12 mois **
 - Ayant minimum 3 ans d'existence
 - Employant au minimum 10 salariés
- **ETI indépendante cliente ou non cliente de Bpifrance**
- Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM
- A l'exclusion des entreprises en difficulté financière selon la définition Européenne

* Définition de la PME au sens communautaire.

** Les PME réalisant moins de 5 M€ de CA peuvent être éligibles sous condition de structuration suffisante pour que le parcours conseil soit adapté

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR DÉFINIR UNE STRATÉGIE RSE

Accompagnement en 3 étapes



Quel prix ?

- Tarif client Bpifrance : **9 000 € HT**
- Tarif non client Bpifrance : **13 000 € HT**

Contact

Contactez votre chargé d'affaires Bpifrance ou Bpifrance dans votre Région

[Pour vous inscrire, cliquez ici](#)

10.

**MISSION STRATÉGIE
ENVIRONNEMENT**



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR QUESTIONNER SON MODÈLE ÉCONOMIQUE

La mission de conseil Stratégie Environnement permet aux entreprises de repenser leur stratégie dans un monde bas-carbone en embarquant leurs salariés

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Sensibiliser fortement les équipes à la transition écologique** et les mettre en mouvement
- **Mettre en évidence les impacts de l'entreprise sur l'environnement** et les impacts de l'environnement sur l'entreprise
- **Identifier les opportunités et risques** de développement de l'entreprise autour de la transition écologique
- **Prioriser** les opportunités, risques et leviers d'action
- **Élaborer la feuille de route stratégique** de l'entreprise pour accélérer la transition écologique

Comment ?

- La mission Stratégie Environnement est opérée par un binôme formé d'un Responsable Conseil Bpifrance et d'un consultant indépendant du vivier Bpifrance.
- **La mission dure 13 jours homme répartis sur 6 à 8 semaines : 10 jours de conseil et 3 jours de suivi personnalisé par le Responsable Conseil Bpifrance**

Pour qui ?

- **PME* indépendante**, répondant à la définition européenne de la PME aux conditions suivantes :
 - Réalisant au minimum 5 M€ de chiffre d'affaires sur un bilan de 12 mois **
 - Ayant minimum 3 ans d'existence
 - Employant au minimum 10 salariés
- **ETI indépendante**
- Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM
- À jour de leurs obligations sociales et fiscales
- Exclusions du tarif subventionné : entreprises en difficulté financière selon la définition Européenne

* Définition de la PME au sens communautaire.

** Les PME réalisant moins de 5 M€ de CA peuvent être éligibles sous condition de structuration suffisante pour que le parcours conseil soit adapté

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR QUESTIONNER SON MODÈLE ÉCONOMIQUE

Accompagnement en 5 étapes



Quel prix ?

- Ce dispositif bénéficie du soutien de l'Union Européenne dans le cadre du programme Invest EU.
- **Le reste à charge pour l'entreprise d'élève à 5 000 € HT.**

Partenaires

Ce programme bénéficie du soutien de l'Union Européenne dans le cadre du programme Invest EU



Cofinancé par
l'Union européenne

Contact

Contactez votre chargé d'affaires Bpifrance ou Bpifrance dans votre Région

[Pour vous inscrire, cliquez ici](#)

11.

**ACCÉLÉRATEUR
DÉCARBONATION**

UN PROGRAMME INTENSIF POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSITION BAS-CARBONE



Un programme sur 24 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de 8 séminaires de formation et de la mise en relation, **pour vous inscrire dans une trajectoire durable**

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Entreprendre une transition bas-carbone** selon une démarche de progrès et d'amélioration
- **Établir une stratégie et un plan de transition**, puis amorcer les premières étapes de transformation de l'entreprise
- **Saisir de nouvelles opportunités de développement**, et adapter votre croissance à un monde bas-carbone
- **Mobiliser vos équipes**, les faire monter en compétences pour une meilleure performance bas-carbone
- **Engager vos partenaires et investisseurs dans la transition**, et gagner en visibilité et reconnaissance

Comment ?

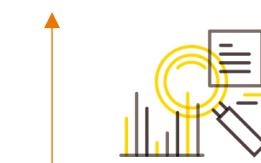
Bpifrance met à disposition des entreprises un programme complet en mobilisant ses Responsables Conseil, des grandes écoles pour les formations, et son réseau d'experts pour les mises en relation.

Pour qui ?

- **Dirigeants de PME ou ETI**
- Avec un chiffre d'affaires supérieur à 10 M€
- Avec un effectif compris entre 50 et 250 salariés de préférence
- Ayant minimum 3 ans d'existence
- Indépendante ou filiale d'un groupe dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 Md€
- Ayant réalisé un bilan carbone depuis moins de 2 ans (Scope 1,2,3)

UN PROGRAMME INTENSIF POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSITION BAS-CARBONE

Programme



1

Un parcours de 30 jours de conseil sur mesure, et 9 jours de suivi personnalisé par votre Responsable Conseil Bpifrance et :

- **10 jours de diagnostic** 360 Décarbonation pour identifier les leviers de croissance prioritaires
- **10 jours de conseil en Stratégie** et plan de Transition
- **10 jours de conseil en Transformation**



2

Des formations dispensées par une grande école :

- **8 séminaires de 1 jour en présentiel** (tables rondes, ateliers, études de cas)



3

De la mise en relation pour développer des relations business durables :

- Une promotion de 25 entrepreneurs pour former un réel collectif
- Des rencontres d'experts
- Mise en contact avec un réseau d'experts : ADEME, fonds spécialisés, offreurs de solution, communauté Coq Vert,...)

24 mois

↓

Quel prix ?

- Le coût pour l'entreprise s'élève à 29 000€ HT soit 3 625€ HT / trimestre à régler en 8 échéances.
- Le coût total du programme s'élève à 73 200€ HT. La prise en charge de Bpifrance est de 44 200 € HT.

Partenaires

L'ADEME, l'agence de la transition écologique, participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'ADEME conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions, auprès notamment des entreprises



Contact

Kim Tworke Chef de Programme - Accélérateur Décarbonation

Kim.tworke@bpifrance.fr

12.

LE VTE VERT

LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE POUR RECRUTER UN JEUNE TALENT DÉDIÉ AUX PROJETS DE TRANSITION



► Le VTE Vert est un dispositif d'aide à l'embauche permettant de soutenir les entreprises qui souhaitent enclencher leur transition énergétique et écologique

Pourquoi ?

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, l'ADEME et Bpifrance proposent une **aide spécifique aux PME-ETI françaises recrutant un jeune talent sur des missions qui accélèrent la transition écologique et énergétique** de l'entreprise (VTE Vert), notamment :

- Réduction de l'impact environnemental d'un produit ou d'un service
- Création de nouveaux produits ou services à faible impact environnemental
- Approvisionnement et logistique responsable
- Adaptation des process industriels pour une production plus sobre

Comment ?

Subvention de 8 000€ (sous conditions)

Pour qui ?

- **PME et ETI en France**
 - **Ayant signé un CDI ou CDD** pour une durée minimale d'un an, ou un **contrat en alternance** (10 mois minimum)
 - **Avec un talent** diplômé depuis moins de 2 ans d'un Bac+3 minimum, ou étudiant en alternance d'une formation Bac + 3 minimum
 - **Pour un poste à responsabilité ayant un impact significatif sur la transition Ecologique et Energétique de l'Entreprise** (les missions centrées sur l'audit environnemental ou la sensibilisation ne sont pas éligibles si elles ne s'accompagnent pas d'actions opérationnelles pour la transition écologique et énergétique de l'entreprise)
- **Tous secteurs d'activité**

LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE POUR RECRUTER UN JEUNE TALENT DÉDIÉ AUX PROJETS DE TRANSITION

Modalités

- **Aide jusqu'à 8 000 € plafonnée à 50 %** des dépenses liées à la mission
- **Montant versé en une seule fois**, à l'issue des 12 mois suivant la date d'embauche, sous réserve de la fourniture :
 - d'une fiche de synthèse attestant de la bonne réalisation de la mission
 - de justificatifs de dépenses liées à la mission du VTE Vert
- **Une Aide VTE Vert par établissement (SIRET)** dans la limite de 5 par entreprise (SIREN)
- Demande de labellisation à effectuer sur le site www.vte-france.fr **dans les six mois maximum qui suivent la date d'embauche**

Spécificités

- **Cumulable avec l'Aide individuelle mise en place par Action Logement**
- **Cumulable avec l'aide exceptionnelle à l'alternance**
- **Non cumulable** avec l'aide emplois francs

Partenaires

Les partenaires financeurs :



Contact

Aidevte@bpifrance.fr

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

13.

LES PRÊTS VERTS

LE PRÊT VERT

Un prêt sans garantie de 10 000 € à 5 000 000 €, amortissable sur 10 ans dont 2 ans de différé, pour financer les projets de transition des PME et ETI

Pourquoi ?

Le Prêt Vert a pour objectif d'**accompagner les PME et ETI engagées dans des projets de transition écologique et énergétique, les offreurs de solutions transition écologique et énergétique et les greentechs.**

L'assiette du prêt est composée par les dépenses suivantes :

- **Investissements immatériels (labellisation, travaux de rénovation énergétique, ...)**
- **Investissements corporels à faible valeur de gage**
- **Croissance externe**
- **Augmentation du BFR liée au projet TEE**

Pour qui ?

- **TPE, PME et ETI** selon la définition européenne,
- En activité depuis **plus de 3 ans**
- Tous secteurs d'activité

Modalités

Montant :

- **De 10 000 € à 5 000 000 €**
- Le montant du prêt est **au plus** égal au **montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise**.

Durée :

- **2 à 10 ans**, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois maximum selon la durée de remboursement.

Partenariat financier :

- **1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois**

Taux :

- **Fixe**
- **Aucune garantie** sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

LES PRÊTS VERTS (2/8)

LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT INVESTISSEMENT VERT

Un prêt sans garantie de 50 000 € à 2 000 000 €, amortissement sur 3 à 10 ans, pour financer les projets de transition des TPE et PME
Ce financement bénéficie d'une garantie du Fonds National de Garantie « Développement Vert » à hauteur de 80% du montant total du prêt
Pour les offreurs de solution : jusqu'à 100% du BFR finançable

Pourquoi ?

Le CDI Vert a pour objectif d'**accompagner les TPE et PME engagées dans des projets de transition écologique et énergétique, les offreurs de solutions transition écologique et énergétique et les greentechs.**

L'assiette du prêt est composée par les dépenses suivantes :

- **Investissements immatériels (labellisation, travaux de rénovation énergétique, formations ...)**
- **Investissements corporels à faible valeur de gage**
- **Augmentation du BFR liée au projet TEE**

Pour qui ?

- **TPE et PME** selon la définition européenne
- En activité depuis **plus de 3 ans**
- Tous secteurs d'activité

Modalités

Montant :

- **De 50 000 € à 2 000 000 €**
- Le montant du prêt est **au plus** égal au **montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise**

Durée :

- **3 à 10 ans**, avec un différé d'amortissement en capital de 24 mois maximum selon la durée de remboursement

Taux :

- **Fixe**
- Le CDI Vert est adossé à la **garantie du Fonds National de Garantie « Développement Vert » à hauteur de 80%** du montant total du prêt

LE PRÊT ECONOMIE D'ÉNERGIE

Un prêt sans garantie de 10 000 € à 500 000 €, amortissable sur 10 ans dont 2 ans de différé, pour financer les projets de transition des PME du secteur de l'industrie et du tertiaire

Pourquoi ?

Le Prêt Économies d'Énergie a pour objectif d'accompagner les PME engagées dans des projets de transition écologique et énergétique, en finançant les investissements éligibles aux certificats d'économies d'énergie.

L'assiette du prêt est composée par les dépenses suivantes :

- **Équipements et services éligibles aux CEE des secteurs Tertiaire et Industrie**
- **Augmentation du BFR généré par le projet TEE (dans la limite de 40 % de l'enveloppe)**

Pour qui ?

- **TPE, PME** selon la définition européenne
- En activité depuis **plus de 3 ans**
- Acteurs du secteur de l'industrie ou du tertiaire

Modalités

Montant :

- **De 10 000 € à 500 000 €**
- Le montant du prêt est **au plus** égal au **montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise**.

Durée :

- **2 à 7 ans**, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois maximum selon la durée de remboursement.

Partenariat financier :

- **1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois**

Taux :

- **Fixe**
- **Aucune garantie** sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

LES PRÊTS VERTS (4/8)

LE PRÊT ACTION CLIMAT

Un prêt sans garantie de 10 000 € à 75 000 €, 100 % digital, amortissable sur 5 ou 7 ans dont 2 ans de différé maximum, pour financer les projets de transition des petites entreprises de moins de 50 salariés

Pourquoi ?

Pour les TPE et PME dont l'effectif consolidé est au maximum de 49 salariés, qui souhaitent s'engager dans un programme de transition écologique et énergétique

L'assiette du prêt est composée par les dépenses suivantes :

- **Investissements immatériels (labelisation, travaux de rénovation énergétique, ...)**
- **Investissements corporels à faible valeur de gage**

Pour qui ?

- **TPE, PME de moins de 49 salariés**
- En activité depuis **plus de 3 ans**
- Tous secteurs d'activité

Modalités

Parcours 100 % digital : <https://flash.bpifrance.fr/pret-action-climat/>

Montant :

- **De 10 000 € à 75 000 €**

Durée :

- **5 ans dont 1 an** de différé d'amortissement en capital
- **7 ans dont 2 ans** de différé d'amortissement en capital

Partenariat financier :

- **0,5 pour 1**

Taux :

- **Fixe**
- **Aucune garantie** sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)



LE PRÊT RÉGION ÉNERGIE AUVERGNE RHÔNE ALPES

Un prêt sans garantie de 50 000 € à 500 000 €, sur 5 ou 7 ans dont 2 ans de différé maximum, pour financer les projets de transition des TPE et PME localisées en Auvergne Rhône Alpes ou s'y installant

Pourquoi ?

Le Prêt Région Energie AURA finance les projets d'investissement permettant notamment de :

- Optimiser les procédés ou améliorer la performance (énergie, eau, matière)
- Favoriser la mobilité "zéro carbone" pour les salariés, marchandises et produits
- Innover pour mettre sur le marché des produits/services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources, renouvelables ou non (énergie, matières premières, eau, allongement de la durée de vie des produits...)
- Intégrer davantage d'énergies renouvelables

Pour qui ?

- **TPE, PME** selon la définition européenne implantées en AURA
- En activité depuis **plus de 3 ans**
- Tous secteurs d'activité
- Ayant réalisé un Diagnostic énergétique ou environnemental référencé par la Région et par Bpifrance

Modalités

Montant :

- **De 50 000 € à 500 000 €**

Durée :

- **5 ans dont 1 an** de différé d'amortissement en capital
- **7 ans dont 2 ans** de différé d'amortissement en capital

Partenariat financier :

- **1 pour 1**

Taux :

- **Fixe**
- **Aucune garantie** sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

LE PRÊT RÉGION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ILE-DE-FRANCE

Un prêt sans garantie de 75 000 € à 500 000 €, sur 5 ou 7 ans dont 2 ans de différé maximum, pour financer les projets de transition des TPE et PME localisées en Île-de-France ou qui s'y installant

Pourquoi ?

Le Prêt Région Transition Ecologique IDF finance les projets d'investissement permettant notamment de :

- Optimiser les procédés ou améliorer la performance (énergie, eau, matière)
- Favoriser la mobilité "zéro carbone" pour les salariés, marchandises et produits
- Innover pour mettre sur le marché des produits/services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources, renouvelables ou non (énergie, matières premières, eau, allongement de la durée de vie des produits...)
- Intégrer davantage d'énergies renouvelable

Pour qui ?

- **TPE, PME** selon la définition européenne implantées en IDF
- En activité depuis **plus de 3 ans**
- Tous secteurs d'activité
- Ayant signé pour un Diagnostic énergétique ou environnemental référencé par la Région ou par Bpifrance

Modalités

Montant :

- **De 75 000 € à 500 000 €**

Durée :

- **5 ans dont 1 an** de différé d'amortissement en capital
- **7 ans dont 2 ans** de différé d'amortissement en capital

Partenariat financier :

- **1 pour 1**

Taux :

- **Fixe**
- **Aucune garantie** sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

LE PRÊT INDUSTRIE VERTE

Un prêt allant de 500 000 € à 10 000 000 € destiné aux TPE, PME et ETI industrielles souhaitant investir dans un projet de transition écologique et énergétique.

Pourquoi ?

Le Prêt Industrie Verte finance les dépenses immatérielles, matérielles et le BFR générée par la mise en œuvre de plans d'actions visant à :

- Optimiser les procédés ou améliorer la performance (énergie, eau, matière) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement
- Favoriser la mobilité « zéro carbone » (pour salariés, marchandises, produits),
- Innover pour mettre sur le marché des produits/services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources (énergie, matières premières, eau ...) en ce compris la dédieselisation, l'allongement de la durée de vie des produits, la recyclabilité, la réutilisation ou le réemploi)
- Favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'énergies renouvelables (ENR)

Pour qui ?

- **TPE, PME, ETI** selon la définition européenne
- Basées en métropole ou DROM
- Immatriculées depuis au moins **3 ans**
- Secteurs éligibles : **Industrie** (codes NAF 10 à 33) et **Services à l'Industrie** (Code NAF 49 à 52)

Modalités

Montant :

- **De 500 000 € à 10 000 000 €**

Durée :

- **8 à 12 ans** dont un différé d'amortissement en capital de 24 mois maximum

Taux :

- **Fixe**

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

LE PRÊT INNOVATION R&D

Un prêt sans garantie de 50 000 € à 3 000 000 €, sur 5 à 8 ans dont 1 à 3 ans de différé maximum, pour financer les dépenses de R&D d'un projet innovant.

Pourquoi ?

Le Prêt Innovation R&D finance des projets d'innovation (technologique, incrémentale, de process...), après la phase de faisabilité et avant le lancement commercial

- Dépenses internes et externes de personnels, de fonctionnement ou d'équipement liées au programme d'innovation ;
- Réalisation et mise au point de prototypes, préséries, installations pilotes ou de démonstration ;
- Coûts de propriété intellectuelle, études de marché...

Pour qui ?

- **TPE, PME** selon la définition européenne
- Immatriculées en France
- Tous secteurs d'activité

Modalités

Montant :

- **De 50 000 € à 3 000 000 €**, dans la limite de 80% des dépenses présentées

Durée :

- **5 à 8 ans** dont 1 à 3 ans de différé maximum

Dépenses éligibles:

- Les dépenses prises en compte dans le financement doivent être réalisées après l'accord de financement

Taux :

- **Fixe**
- **Aucune garantie** sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)



**SERVIR
L'AVENIR**

bpifrance

A graphic design featuring a large, bold, dark grey sans-serif font. The text is split into two lines: 'SERVIR' on the top line and 'L'AVENIR' on the bottom line. The 'I' in 'L'AVENIR' is a vertical line that extends downwards, ending in a small white circle. The background is a solid yellow color with a large, thin, light yellow diagonal stripe that starts from the top-left and ends at the bottom-right. In the top-right corner, there is a solid green circle.